



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Livrets d'épargne

Question écrite n° 2767

Texte de la question

M. Roland Nungesser appelle l'attention de M. le ministre du logement sur les modalités actuelles de financement du logement social en France, qui ont été mises en cause par certaines institutions financières. Celles-ci ont proposé la mise en place d'un dispositif différent du livret A pour financer le logement social. Elles ont suggéré la création d'un « livret bis », spécifique aux banques AFB et au Crédit agricole, ayant des caractéristiques bien moins favorables au logement social (centralisation partielle des fonds...) comme aux déposants (risque d'exclusion des petits épargnants...), que le livret A des caisses d'épargne. Cette proposition semble irréaliste, car la mise en place d'un montant total exonéré sur livrets d'épargne détenus dans toutes les institutions financières semble très difficile à réaliser. Par ailleurs, elle est dangereuse, car, si le financement du logement social est aujourd'hui assuré à un coût limité pour l'État, il est certain que les équilibres qui le sous-tendent sont fragiles et que tout risque doit être, surtout actuellement, évité quant à la stabilité d'un système, qui a fait la preuve de sa solidité et de sa pérennité.

Texte de la réponse

La baisse des taux d'intérêt et donc de la rémunération des placements financiers redonne un nouvel attrait au livret A auprès des épargnants. L'excédent des retraits par rapport aux dépôts devrait être contenu en 1993 par rapport aux prévisions de début d'année. Le Gouvernement reste, toutefois, très attentif à l'évolution des dépôts sur le livret A et prendra, si nécessaire, les mesures qui s'imposent pour pérenniser le financement du logement social.

Données clés

Auteur : [M. Nungesser Roland](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2767

Rubrique : Epargne

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1796

Réponse publiée le : 13 décembre 1993, page 4515